Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - B2024/006806 - 2015 B 00487 - 810 907 873 - ABALONE TT PROVENCE

SAS ABALONE TT PROVENCE

6 RUE DES ECOLES

26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme à l'original le 28/06/2024

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La société ou la personne morale désignée ci-après

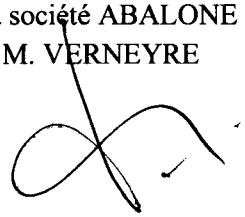
ABALONE TT PROVENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6 RUE DES ÉCOLES
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
810907873 RCS ROMANS

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT PROVENCE
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	9 890.00	9 890.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	38 530.57	26 769.47	11 761.10	8 875.98	2 885.12	32.50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	9 458.00		9 458.00	15 321.00	-5 863.00	-38.27
	Autres immobilisations financières	4 800.00		4 800.00	2 800.00	2 000.00	71.43
	Total II	62 678.57	36 659.47	26 019.10	26 996.98	-977.88	-3.62
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	463 655.39	62 515.05	401 140.34	432 160.08	-31 019.74	-7.18
	Autres créances	109 152.57		109 152.57	168 427.16	-59 274.59	-35.19
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 781.45		1 781.45	3 969.22	-2 187.77	-55.12
	Charges constatées d'avance (3)	6 244.64		6 244.64	7 912.73	-1 668.09	-21.08
	Total III	580 834.05	62 515.05	518 319.00	612 469.19	-94 150.19	-15.37
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	643 512.62	99 174.52	544 338.10	639 466.17	-95 128.07	-14.88

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 14 258.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 121 000)	121 000.00	121 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 100.00	12 100.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves		620.18	-620.18	-100.00
	Report à nouveau	-19 903.05		-19 903.05	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 813.65	-20 523.23	28 336.88	138.07
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	121 010.60	113 196.95	7 813.65	6.90
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 655.16	1 521.19	3 133.97	206.02
	Emprunts et dettes financières diverses	41.69		41.69	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 782.72	116 846.25	-55 063.53	-47.12
	Dettes fiscales et sociales	351 818.92	402 360.92	-50 542.00	-12.56
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 029.01	5 540.86	-511.85	-9.24
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	423 327.50	526 269.22	-102 941.72	-19.56
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	544 338.10	639 466.17	-95 128.07	-14.88
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	423 327.50	526 269.22		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 081 006.68		2 081 006.68	2 158 972.31	-77 965.63	-3.61
Chiffre d'affaires NET	2 081 006.68		2 081 006.68	2 158 972.31	-77 965.63	-3.61
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 844.49	22 322.79	-15 478.30	-69.34
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			37 456.03	44 565.96	-7 109.93	-15.95
Autres produits			118.86	681.06	-562.20	-82.55
Total des Produits d'exploitation (I)			2 125 426.06	2 226 542.12	-101 116.06	-4.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			312 319.29	335 649.44	-23 330.15	-6.95
Impôts, taxes et versements assimilés			51 252.69	39 081.99	12 170.70	31.14
Salaires et traitements			1 470 356.74	1 543 205.77	-72 849.03	-4.72
Charges sociales			346 409.10	379 947.35	-33 538.25	-8.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 099.56	2 807.88	291.68	10.39
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			13 042.06		13 042.06	
Dotations aux provisions						
Autres charges			136.42	203.21	-66.79	-32.87
Total des Charges d'exploitation (II)			2 196 615.86	2 300 895.64	-104 279.78	-4.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-71 189.80	-74 353.52	3 163.72	4.25
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 789.44	778.03	1 011.41	130.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 789.44	778.03	1 011.41	130.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 726.99	1 881.34	845.65	44.95
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 726.99	1 881.34	845.65	44.95
2. Résultat financier (V-VI)	-937.55	-1 103.31	165.76	15.02
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-72 127.35	-75 456.83	3 329.48	4.41
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	80 000.00	55 000.00	25 000.00	45.45
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	80 000.00	55 000.00	25 000.00	45.45
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59.00	66.40	-7.40	-11.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	59.00	66.40	-7.40	-11.14
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	79 941.00	54 933.60	25 007.40	45.52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 207 215.50	2 282 320.15	-75 104.65	-3.29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 199 401.85	2 302 843.38	-103 441.53	-4.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 813.65	-20 523.23	28 336.88	138.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 544 338.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 081 006.68 Euros et dégageant un bénéfice de 7 813.65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la société ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 80 000 euros.
Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- au 31/12/2018 : 160 000 euros
- au 31/12/2019 : 30 000 euros
- au 31/12/2020 : 55 000 euros
- au 31/12/2021 : 55 000 euros

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite de retour à meilleur fortune

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT PROVENCE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 890		
Installations générales agencements aménagements divers	9 100		1 065
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 446		4 920
TOTAL	32 546		5 985
Prêts, autres immobilisations financières	18 121		
TOTAL	18 121		
TOTAL GENERAL	60 557		5 985

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 890	9 890
Installations générales agencements aménagements divers			10 165	10 165
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 366	28 366
TOTAL			38 531	38 531
Prêts, autres immobilisations financières		3 863	14 258	14 258
TOTAL		3 863	14 258	14 258
TOTAL GENERAL		3 863	62 679	62 679

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 890			9 890
Installations générales agencements aménagements divers	7 736	693		8 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 933	2 406		18 340
TOTAL	23 670	3 100		26 769
TOTAL GENERAL	33 560	3 100		36 659

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	693				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 406				
TOTAL	3 100				
TOTAL GENERAL	3 100				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	49 473	13 042			62 515
TOTAL	49 473	13 042			62 515
TOTAL GENERAL	49 473	13 042			62 515
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 042			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 458	9 458	
Autres immobilisations financières	4 800	4 800	
Clients douteux ou litigieux	75 018	75 018	
Autres créances clients	388 637	388 637	
Impôts sur les bénéfices	2 802	2 802	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 875	8 875	
Divers état et autres collectivités publiques	285	285	
Groupe et associés	88 426	88 426	
Débiteurs divers	8 765	8 765	
Charges constatées d'avance	6 245	6 245	
TOTAL	593 311	593 311	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 863		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 655	4 655		
Fournisseurs et comptes rattachés	61 783	61 783		
Personnel et comptes rattachés	146 011	146 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 281	81 281		
Taxe sur la valeur ajoutée	107 639	107 639		
Autres impôts taxes et assimilés	16 888	16 888		
Groupe et associés	42	42		
Autres dettes	5 029	5 029		
TOTAL	423 328	423 328		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	330
Autres créances	9 050
Total	9 380

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	209
Emprunts et dettes financières diverses	42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 826
Dettes fiscales et sociales	73 926
Autres dettes	5 029
Total	92 031

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 245
Total	6 245

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 518 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	75 018
Total (1)	75 018

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	172 718
Total	172 718

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	1 796
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	113
Engagement total		1 909

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 3.65%

ABALONE TT PROVENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6 RUE DES ÉCOLES
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
810907873 RCS ROMANS
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 7813,65 euro(s),
- Du poste « "Report à nouveau" » de l'exercice précédent d'un montant de -19903,05 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12100,00 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de 7813,65 euro(s),
 portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : -12089,40 *euro(s) ;*

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			94 985,00 €
31.12.2019			100 067,00 €

ABALONE TT PROVENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6 RUE DES ÉCOLES
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
810907873 RCS ROMANS
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 7813,65 euro(s),
- Du poste « "Report à nouveau" » de l'exercice précédent d'un montant de -19903,05 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12100,00 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

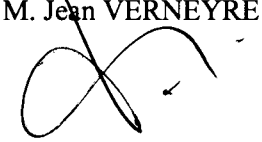
- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de 7813,65 euro(s),
 portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : -12089,40 *euro(s) ;*

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			94 985,00 €
31.12.2019			100 067,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE



ABALONE TT PROVENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6 RUE DES ÉCOLES
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
810907873 RCS ROMANS
Ci-dessous désignée « la Société »

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 227-10 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux conventions conclues, d'une part directement ou par personne interposée entre la société et son président ou ses autres dirigeants, d'autre part entre la société et l'un de ses associés disposant de plus de 10 % des droits de vote ou, s'il s'agit d'une société associée, de la société la contrôlant.

Les conventions répondant à ces critères qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Retour à meilleure fortune – Abalone France S.A.S.
• Nature de la convention : Subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune
• Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société.
• Modalités et montants concernés :
Le retour à meilleure fortune est constaté dès lors que le résultat de la société devient bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation. Une somme égale à l'excédent constaté est alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au 31/12/2022, les conditions de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune étant réunies, une charge a été constatée d'un montant de 80 000 € HT.

Fait à Saint-Herblain, le 5 mai 2023

Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE

